

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

**MERCREDI 14 MARS 2018**  
**à 20 HEURES**  
**Salle du Conseil municipal en Mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 décembre 2017.

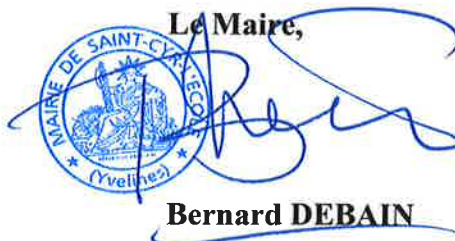
Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2018.

- 1 Orientations budgétaires de la Commune pour 2018.
- 2 Groupe scolaire Jacqueline de Romilly : renouvellement de la convention portant autorisation d'occupation et autorisation de travaux avec Grand Paris Aménagement.
- 3 Labellisation EcoQuartier de la ZAC Charles Renard : signature de la charte.
- 4 Marché de reconstruction/rénovation de l'ensemble scolaire Bizet/Wallon, construction d'une Maison de quartier et réaménagement du square – Habilitation de Monsieur le Maire pour signer le marché pour les lots n° 2, 3, 5, 6 et 16.
- 5 Désaffectation des locaux occupés précédemment par la halte-garderie « la Fontaine aux Lutins » sis 22, avenue du Colonel Fabien et 1, rue Jean Zay à Saint-Cyr-l'Ecole.

**Pour information :**

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 8 mars 2018

Le Maire,  
  
Bernard DEBAIN